
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **BRESSE SYNDICS INC. pour 7802471
Canada Inc., exerçant sous le nom de
Construction des Grands Jardins ;**

(ci-après l' « Entrepreneur »)

C. : **AMÉLIE TREMBLAY SAINT-GERMAIN &
MARTIN LESIEUR ;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

ET : **GARANTIE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S18-080201-NP

CERTIFICAT DE RÈGLEMENT HORS COUR

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cour est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé hors cour.

Frais à suivre.

Montréal, le 30 juillet 2019



Julie Houle
Greffière